

Rapport moral, perspectives et rapport d'activité 2023

A. Le contexte : montée de l'urgence et régression des politiques environnementales!

Pas d'écologie sans justice sociale

L'année 2023 aura été une fois de plus ponctuée par de nombreux messages d'alerte sur l'état de l'écosystème planétaire. Face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, il faudrait faire beaucoup plus et engager notre société dans une mobilisation sans précédent : communiquer, informer, développer la coopération, pour « tout donner » afin d'éviter la catastrophe prévisible.

Tout donner ? Ce serait décider ensemble de contraindre nos activités humaines pour réduire notre empreinte environnementale : Zéro artificialisation, réduire notre consommation d'eau, réduire nos besoins en énergie et en matière première, ne plus utiliser de pesticides...

Mais pour accepter les contraintes, il faudrait que tous soient assurés qu'elles s'appliquent équitablement : les contraintes devraient donc porter sur les plus riches pour donner une qualité de vie aux plus pauvres. C'est seulement en appui sur cette cohésion sociale que nous pourrions aller plus loin, pour décider de changer ensemble solidairement et faire face aux défis.

Une économie au service d'intérêts privés de plus en plus concentrés

Alors que les mesures sociales et environnementales devraient être au centre de notre économie, c'est l'inverse qui se produit : chaque année, les budgets de l'Etat tablent sur une croissance que notre pays n'atteint pas, sous-estiment l'inflation, refusent l'augmentation des impôts des plus riches, puis finissent par raboter les financements des services publics, les mesures sociales et environnementales afin de limiter les déficits.

Au service d'intérêts privés de plus en plus concentrés, ces visions politiques détruisent la cohésion sociale, opposent les populations, exacerbent les conflits, empêchent la préservation urgente du bien commun donc de notre environnement.

Comment allons-nous manger, boire et respirer ?

En 2024, les décisions du gouvernement face à la mobilisation des agriculteurs sont emblématiques de cette marche en arrière : alors qu'il fallait contraindre le marché pour rétablir l'équité, il a été choisi de réduire les contraintes environnementales¹. Le Rassemblement National surenchérit en dénonçant une « écologie punitive ». Le social et l'environnement sont encore une fois les deux variables d'ajustement utilisées pour ne pas entraver le développement d'une économie ultra-libérale.

¹ Face aux difficultés économiques que rencontre actuellement une partie des agriculteurs, certains responsables politiques et agricoles ont choisi, plutôt que de remettre en cause les profondes inégalités existantes dans la distribution des aides publiques et la répartition des profits, de désigner les normes et les « contraintes » environnementales comme étant responsables de la crise. (Extrait de « Une alimentation saine et une production durable ne se feront pas sans la biodiversité ». Un document publié en février 2024 par les principales associations de protection de l'environnement).

Notre société est ici aussi dans l'impasse : sans redonner son sens à la profession agricole, sans préserver la biodiversité, l'eau et l'air comment allons-nous manger, boire et respirer ?

Le refus du partage et de la sobriété

Le partage et la sobriété ne sont pas une priorité pour une grande partie de la population captive de l'économie capitaliste. Face aux dégâts environnementaux irréversibles que personne ne peut désormais nier, certains essaient de nous faire croire à des issues sans changer le système : le développement de solutions techniques ou une adaptation possible de notre société et de toute la biosphère à un environnement dégradé...

L'illusion de la croissance verte ou la fuite en avant : la croissance verte nous permettra-t-elle de réparer notre environnement ? Stocker le carbone, stocker l'eau, développer des nouvelles espèces, des nouveaux pesticides... Voilà autant de promesses pour continuer à enrichir les mêmes intérêts, à alimenter la même organisation économique qui est pourtant en cause. Si le progrès technique est indispensable, il n'a jamais permis de répondre, ni au problème du climat, ni à celui de la biodiversité. Il est, de plus, à disposition exclusive de ceux qui peuvent le payer et son développement a un coût environnemental que l'on dissimule sous le tapis : d'un côté il atténue notre empreinte, de l'autre il l'aggrave (la voiture électrique par exemple).

Le mythe de l'adaptation possible : pour le climat, la hausse des températures doit impérativement être maintenue au-dessous de 2° : au-delà de cette limite, un phénomène d'emballement rendra la situation irréversible et incontrôlable... Mais face à notre incapacité à respecter cet objectif, certains envisagent désormais que nous puissions, ainsi que notre écosystème, nous adapter à une hausse de 4° en 2100 ! Ainsi, des études « optimistes » essayent de montrer comment la biodiversité peut se restaurer en appui sur une sélection naturelle des espèces les plus résistantes ! ²

Après le déni (qui semble continuer à faire recette pour Donald Trump), voilà le mythe de l'adaptation pour justifier le grand renoncement. Si nous devons adapter notre organisation à un nouveau contexte, nous devons prioritairement éviter l'aggravation.

B. Les perspectives : poursuivre l'action ensemble!

Vous pourrez lire dans les pages suivantes la description du décor, nos analyses et nos actions locales : énergie, biodiversité, eau, risques technologiques, aménagement du territoire, agriculture...

Les différents points du rapport d'activité ci-après montrent comment cette politique mondiale et nationale destructrice se décline aussi localement sur le périmètre considéré par Frapna Drôme Nature Environnement.

Sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, plus de la moitié de la population ne paye pas d'impôt sur le revenu. Avec l'inflation, la crise du logement et la hausse du prix de l'énergie, ces personnes déclinent déjà souvent la sobriété et la solidarité. Comme au niveau national, les responsables politiques locaux majoritaires affichent pourtant ne pas vouloir augmenter la participation des plus riches qui ne sont pas appeler à réduire leur gaspillage et à renforcer les moyens des politiques publiques sociales et environnementales. Par exemple : le prix de l'eau a été unifié sur les communes de l'agglomération de Valence Romans. Dans un contexte où l'eau est sous tension, ne devrait-on pas faire payer plus ceux qui remplissent leur piscine, pour faire payer moins ceux qui en ont seulement besoin pour boire et se laver (gratuité en-dessous d'un certain seuil et augmentation proportionnelle à la consommation) ?

En 2024, comme précédemment, nous rappelons, encore une fois, que notre survie tient à notre capacité à partager les ressources et restreindre nos activités. Nous voulons continuer à rappeler l'urgence et les priorités pour garder ce monde enviable et viable. Nous devons parler, échanger et construire

² L'accident de Tchernobyl aurait permis la restauration de la biodiversité sur ce territoire désormais délaissé par les humains ! Une mauvaise idée pour restaurer la biodiversité de la Drôme (où un tiers de la population habite à moins de 20 km d'une installation nucléaire) ...

collectivement d'autres propositions avec tous ceux qui souhaitent garder l'espoir... Avec le temps qui passe et les difficultés qui croissent, les graines de nos résistances vont trouver le bon moment pour se développer. Pour continuer à les semer, notre association trouve des entrées concrètes qui intéressent un nombre significatif de personnes. A partir de projets locaux ayant un impact (direct ou indirect) sur notre environnement, ou qui sont incompatibles avec l'urgence climatique, la stratégie est de provoquer la réflexion avec la population et les partenaires pour construire des propositions alternatives et faire ainsi des aller-retours entre le terrain et les débats d'idées.

Les perspectives : poursuivre l'action ensemble !

C. Le projet associatif, la méthode et les acteurs

L'objectif principal de l'association est énoncé ainsi :

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les adhérents s'engagent pour la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété.

Le projet associatif

Les actions de l'association sont réparties en 4 objectifs prioritaires, qui sous l'objectif principal de l'association forment ensemble le projet associatif :

1. Pour sortir de la bousculade énergétique et lutter contre le dérèglement climatique
2. Pour considérer autrement la nature
3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain
4. Pour agir ensemble

Chaque action appartient à un pilier, mais doit permettre aussi parallèlement de prendre en compte les autres objectifs de l'association pour agir globalement et d'une manière cohérente. Ces 4 piliers du projet associatif structurent les *épines*, le site internet, les rapports d'activité annuels, les ordres du jour et comptes rendus de CA. Le projet associatif est reconduit tout au long de l'exercice et d'un exercice sur l'autre. Il peut évoluer régulièrement en fonction des actions de l'association. Le CA en aménage les sous-rubriques en fonction de cette évolution.

La méthode

Le mode d'action de l'association est décrit dans les textes qui encadrent son exercice : statuts et règlement intérieur (mis à jour en 2023 et disponibles sur le site frapnadrome.org). Les orientations adoptées au cours les assemblées générales depuis 2008 ont permis aussi de préciser régulièrement la position de l'association. (Pour garder la mémoire de ces orientations, le conseil d'administration s'est réuni et en a fait une synthèse en annexe de ce rapport d'activité à lire en fin de ce rapport.)

Ainsi, l'association veut animer la démocratie sur les enjeux environnementaux et, avec cet objectif, elle se mobilise pour :

- Mutualiser l'information, la diffuser ;
- Réunir des groupes, contribuer à leur mobilisation, leur fournir une logistique et une organisation ;
- Élaborer ensemble des positions pour participer au débat public et aux commissions départementales ;
- Agir en justice ;
- Communiquer, former, informer.

Les acteurs

Frapna Drôme Nature Environnement agit depuis le 16 mars 1977. En 2023, 495 personnes dont 10 associations ont cotisé. La capacité à agir de l'association repose sur la capacité d'investissement des adhérents, mais un nombre important de sympathisants ont aussi contribué aux objectifs de l'association, se sont référés à ses actions, se sont appuyés sur son influence et ses arguments.

Les actions listées dans ce rapport sont pour la plupart en cours. La description ci-dessous est une photo d'un instant pour l'année 2023. Mais la liste n'est pas exhaustive et chaque projet peut naître, se développer, perdurer ou disparaître en fonction de l'actualité et de la vitalité du mouvement. Le mouvement est toujours en évolution, prêt à accueillir d'autres énergies et d'autres projets. L'association est un lieu ressource, un amplificateur, un terreau fertile pour tous les drômois qui veulent s'investir pour leur environnement. C'est aussi un point local de confluence entre toutes les associations spécialisées ou œuvrant au niveau national.

Le modèle économique

Avant de lire la suite, il est important de rappeler le modèle économique de l'association : Frapna Drôme Nature Environnement fonctionne exclusivement sur le financement de ses adhérents et sympathisants (adhésions et dons défiscalisés). Elle ne répond à aucune commande d'entreprises privées et ne dispose pas de subvention publique. Son fonctionnement interne, ses travaux, sa communication sont exclusivement le fruit d'un travail bénévole. Cette organisation coopérative garantit l'indépendance de l'association qui se positionne exclusivement au service du vivant et de la raison, en dehors de toute pression économique et politique.

D. Les actions 2023

1. Premier pilier : pour sortir de la bousculade énergétique et lutter contre le dérèglement climatique

1.1. Sortir du Nucléaire

1.1.1. Contexte local

Centrale nucléaire du Tricastin : le réacteur n°1 prolongé de 10 ans

La durée de vie du réacteur n°1 de la centrale nucléaire, qui a « fêté » ses quarante ans en 2020, a été prolongée de dix ans (décision de l'agence de sûreté nucléaire du 29 juin 2023).

C'est pourtant le plus décrié (fissures de la cuve, etc.) des quatre réacteurs que compte le site. C'est le premier des cinquante-six réacteurs nucléaires (répartis dans 18 centrales) que compte la France dont la durée d'exploitation a été portée à 50 ans.

Et déjà l'objectif de 60 ans d'exploitation, voire plus, est en ligne de mire. Une véritable fuite en avant, résultat de l'action du très puissant lobby pro-nucléaire sans considération pour les risques (accidents, déchets...) que fait courir l'exploitation de cette source d'énergie.

...toujours au Tricastin ...

La construction de huit à quatorze EPR 2 a été annoncée en 2022. Une première tranche de six réacteurs est désormais programmée.

Le site du Tricastin, candidat à l'installation de deux d'entre eux, n'a finalement pas été retenu lors de cette première « distribution ». Les six nouveaux réacteurs devraient être implantés dans l'Ain (centrale du Bugey, en Seine-Maritime (centrale de Penly/Petit-Caux) et enfin dans le Nord (centrale de Graveline). A condition bien évidemment que la société EDF, très endettée et nationalisée à 100% l'an dernier, trouve le moyen de financer ces énormes investissements.

Vu l'expérience de l'EPR de Flamanville (12 années de retard et une facture qui passe de 3 à 19 milliards d'euros et peut-être plus qui sait...) Vu le chantier des deux EPR d'Hinkley Point en Angleterre qui prend le même chemin. Vu celui l'EPR finlandais qui a connu un retard de 13 années. Vu l'arrêt début 2023 de l'un des deux EPR chinois en raison de problème d'oxydation des gaines de combustible fournies par Framatome, filiale d'EDF, on peut encore s'attendre à de « belles performances » techniques et financières de la part de notre électricien national !

... encore au Tricastin

ORANO vient d'annoncer officiellement l'extension de l'usine George Besse 2 afin d'augmenter de 30% sa capacité de production d'uranium enrichi, le « carburant » des centrales nucléaires, à compter de 2028.

Tricastin s'adapte au réchauffement climatique

Le réchauffement de l'eau du Rhône et la diminution des débits génèrent des contraintes pour les installations nucléaires. Alors comment les responsables de centrales s'adaptent-ils ? Le plus simplement du monde, en modifiant les normes : en 2023, EDF avec l'aval de l'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire) a changé les modalités de prélèvements et de consommation d'eau pour les installations nucléaires...

Framatome Romans relance la production d'URE

A la demande d'EDF, Framatome Romans a relancé en 2023 la production de combustible à destination des centrales nucléaires à base d'uranium de retraitement enrichi (URE) à hauteur, pour l'instant, de 300 tonnes/an.

L'URE est issu du retraitement de l'Uranium de Retraitement (URT) qui n'est rien d'autre que l'uranium enrichi « usé » issu des centrales nucléaires et dont on ne sait pas vraiment que faire.

Il s'agit en réalité de la relance d'une production abandonnée voilà plus de dix ans. Peu de réacteurs étaient alors en capacité d'utiliser ce type de combustible. Apparemment c'est toujours le cas. La centrale de Cruas reste semble-t-il la seule et unique en capacité de l'utiliser.

Il faut savoir que ce ne sont pas moins de 31 000 tonnes d'URT et autres substances toutes aussi dangereuses qui sont stockées dans plus de 50 000 fûts qui « moisissent » sous des hangars métalliques dans l'enceinte du site du Tricastin. L'installation baptisée « Fleur » (défense de rire...) devra être agrandie dans les années à venir.

1.1.2. Participation à la Commission Locale d'information des Grands Équipements Électriques du Tricastin(CLIGEET), à la Commission Locale d'Information Framatome

Frapna Drôme Nature Environnement (Frapna DNE) est présente au sein de deux commissions locales d'information : la CLIGEET pour les installations du Tricastin (EDF et Orano) et la CLI de Romans (Framatome)*.

Elle siège au sein du collège « environnement » aux côtés notamment de la CRIIRAD, de Greenpeace, des Amis de la terre, etc. et dispose d'un siège au sein du bureau de chacune de ces instances.

Le représentant Frapna DNE participe à dix réunions par an sans compter celles, plus aléatoires, consacrées aux groupes de travail thématiques.

Lieux de rencontre entre politiques, experts, représentants du monde patronal et syndical et associations environnementales, les CLI débattent souvent de sujets hyper-techniques hors de portée du citoyen militant « moyen ». Débats nourris par des interlocuteurs en très grande majorité pro nucléaires.

Elles restent néanmoins un lieu où Frapna DNE peut jouer le rôle de « poil à gratter » même si ce n'est pas un lieu de débats « pour ou contre le nucléaire ».

C'est l'occasion d'interpeller entreprises, experts et contrôleurs sur les insuffisances et faiblesses d'une filière dégradée sur le plan technique, technologique et économique.

A signaler un accident sur Framatome (Romans) : le 21 septembre 2022, un incendie s'est déclaré dans un des ateliers de l'usine qui contient de l'uranium. Il a fallu pas moins de deux heures pour que cet incendie soit maîtrisé.

*CLI : commission locale d'information - instances officielles créées en 2006 et installées auprès de chaque site nucléaire. Elles sont chargées d'une mission d'information et de concertation en direction du public).

1.1.3. Autres actions

Frapna DNE :

- A adhéré en 2023 à la CRIIRAD, laboratoire indépendant dont l'objectif est d'informer la population sur les risques liés à la radioactivité et ses impacts sur la santé et l'environnement,
- S'est engagée aux cotés de la coordination (nationale) antinucléaire en signant début 2024 les deux textes constitutifs de cette dernière : les « raisons d'être de la coordination » et la "charte de fonctionnement » (pour en savoir plus : <https://coordanticnucleaire.noblogs.org/>).

La coordination antinucléaire a pour objectif de rassembler les nombreux acteurs du mouvement antinucléaire trop souvent dispersés afin de mutualiser et renforcer leur capacité d'agir. Elle a engagé un processus d'actions en 3 étapes : une première étape locale (22 octobre 2023) visant à mobiliser les associations et autres acteurs antinucléaires locaux, suivi d'une seconde étape régionale (26 avril 2024) qui aura pour objectif de donner un dimension plus médiatique à l'action engagée. La troisième étape aura une dimension nationale. Elle est programmée pour le 22 octobre 2024 à Paris. A suivre...

1.1.4. Communication épines

Chaque numéro des *épines* comporte un dossier sur le nucléaire. Ce n'est pas une stratégie de communication : les problèmes se révèlent, se succèdent et s'accumulent. Notre participation aux commissions et consultations nous permet de disposer des informations pour alimenter ces dossiers.

Communication *épines* :

- N° 203 : « Actualités nucléaires ».
- N° 204 : « Nucléaire, l'énergie du passé » et « Rhône, une eau plus chaude ».

1.1.5. Perspectives

Si les adhérents motivés donnent leur énergie au mouvement, nous pourrons renforcer l'atelier sortir du nucléaire de notre association.

1.2. Refuser les mauvaises solutions

1.2.1. Énergies Renouvelables

Nous avons pris position avec nos adhérents dans différents projets de production d'énergie renouvelable labellisés « verts » qui contrairement à leurs arguments de communication, impactent l'environnement.

Un atelier position énergies renouvelables s'est réuni : la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (mars 2023), génère de nombreux projets dans la Drôme. Un groupe réfléchit à une position sur la méthanisation. Une première réunion s'est tenue mercredi 29 novembre.

1.2.2. Centrales biomasse

Nous continuons à dénoncer la mise en œuvre de centrales biomasses.

Pour répondre aux besoins cumulés des équipements actuels et en projet sur la Drôme en matière de biomasse :

- Nous aggravons la pression sur les milieux au détriment de la biodiversité (multiplication des coupes rases).
- Nous contribuons à l'aggravation du dérèglement climatique sur les 20 ans à venir : le renouvellement lent du bois engage à un bilan carbone immédiatement déficitaire.
- Nous continuons à émettre des particules polluantes dans un air dont la qualité est préoccupante particulièrement pour la santé publique.

1.2.3. Centrales photovoltaïques

Mobilisation avec nos adhérents contre des projets de centrales photovoltaïques... Ce sont pour la plupart des projets économiques opportunistes qui ne s'intègrent pas dans un plan climat énergie cohérent, engageant la participation des habitants et le déploiement d'actions rationnelles. Les panneaux photovoltaïques doivent être installés prioritairement sur les surfaces déjà artificialisées. La loi relative à

l'accélération de la production d'énergies renouvelables facilitera l'implantation des centrales solaires sur les terres agricoles. Le développement de l'agrivoltaïsme sera désormais à surveiller.

Deux projets de parcs photovoltaïques au sol nous préoccupent particulièrement :

- Le parc photovoltaïque de Grignan**

Un projet de parc photovoltaïque au sol a été engagé lancé par la municipalité de Grignan depuis 2020 sur des parcelles boisées du domaine privé communal situées bois de Janiol dans le massif des bois de Grignan.

Ce projet a été poursuivi par la municipalité malgré une forte opposition conduite par un collectif avec le soutien des associations environnementales et les résultats très partagés d'un référendum local organisé par la mairie en septembre 2020. Situé en plein espace forestier, ce parc photovoltaïque entraînera le défrichement de plus de 9 hectares et contribuera ainsi à la fragmentation de la forêt.

Frapna Drôme Nature Environnement avec l'Association pour la Protection de l'Environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes (APEG) et France Nature Environnement Auvergne Rhône Alpes a donc saisi le tribunal administratif de Grenoble pour faire reconnaître le caractère illégal des arrêtés préfectoraux des 2 et 3 mars 2023 de la préfète de la Drôme autorisant la création du parc photovoltaïque sur la commune de Grignan par la société NEOEN.

Trois recours contre les 3 arrêtés préfectoraux (espèces protégées, défrichement, permis de construire) ont été déposés en mai 2023 par les trois associations. Ils seront complétés fin mars 2024.

Conformément au Décret portant simplification des contentieux administratifs pour les « énergies renouvelables », nos recours sont depuis le 1^{er} mars, passés du Tribunal administratif de Grenoble à la Cour administrative d'appel (CAA) de Lyon et seront instruits par cette Cour qui dispose de 10 mois pour ce faire.

- Le projet de parc photovoltaïque de Chantemerle-lès-Grignan :**

Un parc photovoltaïque sur un espace boisé sensible classé par le Conseil municipal en « zone d'accélération des énergies renouvelables »

La commune de Chantemerle-lès-Grignan a classé par délibération du Conseil municipal de novembre 2023 en « zone d'accélération des énergies renouvelables » une parcelle boisée communale, zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF type 1 N°820030187- plateau du Rouvergue).

Ce projet de classement a pour objet de relancer avec le même porteur de projet (ENGIE), un précédent projet sur la même parcelle, projet abandonné en 2020 après avis défavorable de la CDPENAF.

Frapna DNE et l'APEG ont fait connaître à la préfecture et à la direction départementale des territoires (DDT) leur complète opposition au classement de cet espace boisé, ZNIEFF de type 1, en « zone d'accélération des énergies renouvelables » et au probable projet de parc photovoltaïque que ce classement anticipe.

1.2.4. Communication épines

- N° 203 : « Parcs photovoltaïques et agriculture, vous avez dit agrivoltaïque ? ».
- N° 204 : Recours contre un projet de parc photovoltaïque à Grignan

1.2.5. Perspectives

Nous poursuivrons ces actions en alimentant les débats créés localement grâce à l'investissement de nos adhérents sur tout le département. Nous continuerons à faire entendre notre avis alternatif dans les différentes commissions et consultations.

1.3. Limiter l'impact de nos déplacements

1.3.1. La politique du tout voiture

En 2023, nous continuons à dénoncer de nouveaux projets d'infrastructures routières. Notre département compte un nombre impressionnant de nouveaux projets de routes, de déviations routières de villes et villages et d'échangeurs autoroutiers.

Nous nous opposons à des projets de territoire qui engagent l'élaboration d'un habitat diffus et de nouvelles zones artisanales et commerciales (participation à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et participation à la commission départementale d'aménagement commercial).

Sortir du tout voiture, c'est changer notre projet de vie dans toutes ces composantes.

Coordination des infrastructures et des transports : avec les Collectifs et associations « ASSEZ », « VIVRE en Tricastin », « J'aime Suze-la-Rousse » et « Alterre », deux réunions se sont tenues en 2023 pour coordonner nos actions de lutte contre ces projets routier et autoroutier de Saint Paul Trois Châteaux / Pierrelatte et de Suze-la-Rousse.

Les travaux de la déviation de Suze-la-Rousse ont été engagés par le Conseil départemental en 2022, l'enquête publique sur les deux demi-échangeurs de l'autoroute A 7 Nord à Saint Barthélémy de Vals et à Saint-Rambert-d'Albon devrait intervenir au premier trimestre 2024 ; Soulignons que ces deux-demi échangeurs vont nécessiter de nouveaux aménagements routiers de Saint-Rambert-d'Albon vers l'Ardèche et de Saint-Rambert-d'Albon et de Saint-Barthélémy-de-Vals vers la zone d'activités AXE 7 et vers Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

L'enquête publique de A 7 Sud à Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte semble se décaler sur 2025 et 2026 ; l'engagement des travaux de la déviation de Saint Péray, déviation qui constitue le « bouclage » par l'Ouest du Contournement autoroutier de Valence qui devra compter aussi un nouveau pont sur le Rhône à Bourg-Lès-Valence et un « barreau » assurant la liaison entre le giratoires des Mulets de la déviation de Saint Péray et la « liaison » en cours de réaménagement entre l'échangeur de la sortie Nord de Valence et l'autoroute A 49 avec le nouvel aménagement du nœud routier des Couleurs.

Le fond de cette question du « tout voiture » est de savoir pourquoi il est nécessaire de créer de nouveaux échangeurs autoroutiers à 15 km d'échangeurs déjà existants et dont l'intérêt pour les territoires desservis est très discutable.

Ces investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros ne seraient-ils pas plus profitables pour développer les transports en commun (réseau ferroviaire ou bus voyageurs interurbains), face au dérèglement climatique.

La mobilité et les transports représentent près de 30 % des GES et apportent une forte contribution au dérèglement climatique.

Trois personnes représentant la coordination des associations³ contre les projets d'infrastructures routières drômoises ont rencontré Marie-Pierre Mouton, présidente du conseil départemental pour l'interpeller sur ces différents projets⁴ :

- Deux demi-échangeurs Drôme Nord, Saint-Rambert-d'Albon et Saint-Barthélémy-de-Vals
- Echangeur de Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Déviation de Suze-la-Rousse

La rencontre a été cordiale. Marie-Pierre Mouton a pris le temps d'écouter et de répondre aux demandes de la délégation. Mais la coordination et la politique du conseil départemental ne partagent pas la même vision de l'aménagement du territoire...

1.3.2. Commission consultative aéroport Valence Chabeuil

A travers sa participation à la commission, notre association continue à dénoncer l'investissement de l'argent public dans ce type d'équipement alors que nous devons agir contre le dérèglement climatique. Notre maison brûle de plus en plus vite et nous regardons toujours ailleurs...

³ Les associations représentées : Frapna Drôme Nature Environnement, J'aime Suze-la-Rousse, Assez, Vivre respirer se déplacer en Tricastin.

⁴ Lire les numéros 200 et 201 des *épines drômoises* qui analysent ces projets et leurs enjeux (articles disponibles sur le site frapnadrome.org)

1.3.3. Communications épines

- N° 203 : – Stop aux nouvelles infrastructures routières drômoises. – Axe 7 : un projet inadapté face aux urgences écologiques.
- N° 204 : Saint-Péray, en attente de jugement.

1.3.4. Perspectives

Nous poursuivrons ces actions. Les infrastructures routières génèrent l'artificialisation du territoire et les transports routiers. Ce sont deux causes principales du dérèglement climatique.

Les voiries ne doivent plus s'étendre, il faut désormais reprendre la place des voitures individuelles sur les voiries existantes pour les donner aux autres modes de transport et déplacement. Nous défendrons les trains du quotidien et l'amélioration du réseau de transport en commun. Stop macadam !

1.4. Lutter contre le dérèglement climatique

1.4.1. Actions 2023

L'urgence climatique est prioritaire et doit structurer transversalement tous les projets du territoire avec deux objectifs : adapter notre organisation aux nouvelles hypothèses et ne plus impacter le climat.

L'urgence climatique est bien au centre de toutes nos actions, toutes nos communications et contributions.

1.4.2. Communication épines drômoises

- N°203 : Climat et biodiversité, agir face à l'immobilisme.

1.4.3. Perspectives

Nous n'avons pas le choix : notre détermination peut permettre l'espoir. Nous devons contribuer à partager la connaissance et la conscience du problème.

1.5. Trouver des solutions : NégaWatt, centrales citoyennes...

1.5.1. Contexte

L'assemblée générale de l'association réunie le 16 mars 2018 adoptait la motion énergie ci-après :

Sortir du gaspillage et installer la démocratie :

L'énergie est fournie par la nature. Elle, est indispensable à la vie des humains. Toute consommation d'énergie a un impact sur l'environnement. Pour la survie de l'humanité, il faut sortir du gaspillage et abandonner les énergies nucléaire et carbonées : ces énergies développées dans l'opacité, pour des profits à court terme génèrent le gaspillage. Construisons un autre modèle solidaire et durable, engageons des recherches collectives avec les citoyens informés pour une transition économique, environnementale précisant la place des énergies renouvelables. Pour des choix en conscience :

Tout plan ou projet dont l'objectif est la transition énergétique doit être évalué sur son efficacité et sur la coopération sociétale qu'il engage.

Les projets doivent être adaptés aux territoires et ne peuvent avoir de validité que s'ils sont intégrés à un plan cohérent préalablement construit. Des études, mises à disposition et explicitées, doivent vérifier la prise en compte de toutes les urgences écologiques.

La population doit être incitée à participer à des débats en disposant d'une information complète et objective. Les mécanismes de décision démocratiques et transparents seront la règle. L'évaluation collective d'un projet conduira à des ajustements ou à son abandon. La révision collective périodique des plans et projets sera prévue dès la conception. La participation des habitants et des collectivités d'un territoire au capital financier des projets d'énergie renouvelable sera prévue, pour mettre en place une gouvernance partagée. Les initiatives coopératives citoyennes seront priorisées et facilitées.

Pour permettre un vrai mouvement de société vers la transition énergétique, renforçons l'éducation populaire et l'expertise indépendante au service de l'intérêt collectif.

1.5.2. L'énergie pour les citoyens, par les citoyens

L'association achète son électricité à Enercoop dont elle est sociétaire. Elle continue à soutenir la participation des citoyens dans la distribution et la production de l'énergie. Les adhérents de l'association sont impliqués dans différents mouvements et font le lien : www.enercoop.fr; <https://energie-partagee.org/> .

1.5.3. Perspectives

Relire ici le point 1.2.4 concernant les centrales photovoltaïques... Au-delà des initiatives individuelles, l'Etat et les collectivités se doivent de créer une vraie dynamique incitative, basée sur une diminution des consommations et la co-élaboration : que ce soit au niveau de l'habitat, l'agriculture, l'alimentation, les transports, la production et consommation de biens de manière générale. La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Solidarité et sobriété engagent à une nouvelle manière de vivre. Nous continuerons à demander la mise en application de cette unique solution face aux crises écologiques.

2. Deuxième pilier : Pour considérer autrement la nature

2.1. Contexte

A l'instar du dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité dont nous faisons partie est une préoccupation majeure de l'association. L'ensemble des activités humaines : consommation, alimentation, habitat, transports, agriculture, infrastructures, aménagement du territoire... au même titre que les destructions directes impacte la biodiversité. La préservation des milieux naturels et des espèces est une priorité de l'association.

2.2. Abolir la chasse de divertissement

L'association poursuit son action en vue d'abolir la chasse de divertissement : Dans chaque dossier, elle rappelle cette nécessité de supprimer cette activité qui nuit à la biodiversité par son action directe sur certaines espèces déjà mises à mal par le dérèglement climatique et les activités humaines en général mais aussi par le dérangement de l'ensemble de la faune, des autres utilisateurs qui, outre les risques encourus, ne peuvent profiter d'une faune facilement visible et apaisée.

2.2.1. Participation à la CDCFS

L'association a participé à toutes les réunions en déposant si nécessaire un avis sur les différents dossiers. Désormais le représentant ne reste plus pendant les séances car les débats sont déséquilibrés face à une majorité de chasseurs et ne sont pas modérés par l'administration.

2.2.2. Réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors et Parc Naturel Régional

L'association essaye d'être représentée dans les réunions consultatives. Rappelons que la réserve des hauts plateaux est ouverte à la chasse. Ce territoire mériterait d'être soustrait à toute forme de chasse et dédié à une évolution libre de sa faune et notamment des relations proies prédateurs (loups). Suite à notre action en justice, la relaxe a été prononcée à l'encontre de Jean-François Noblet, activiste isérois qui avait eu le tort de dénoncer les magouilles pro-chasse de certains conseillers départementaux Isérois, et la chasse aux cerfs a été suspendue sur le vaste territoire du CD de l'Isère (en attendant le recours sur le fond...).

2.2.3. Réserve de chasse de la basse vallée de la Drôme

La Réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme, située entre Crest et Loriol/Livron, représente la plus grande zone humide du département de la Drôme.

Cette réserve ne peut actuellement remplir sa mission de protection et d'accueil des oiseaux d'eau migrateurs menacés sur le plan européen, du fait des droits accordés historiquement à une poignée de chasseurs.

2.2.4. Diffusion du manifeste

Le manifeste pour l'abolition de la chasse de divertissement n'est plus disponible en version papier. Le PDF est mis à disposition sur le site de l'association.

2.2.5. Sortir ses terrains de la chasse

Frapna Drôme Nature Environnement a pu encore accompagner plusieurs propriétaires pour les aider à sortir leur terrain de la chasse. Sur notre site internet, toute la procédure est précisée (et actualisée régulièrement). Les pancartes « réserve de chasse » ont été diffusées par notre association au cours de l'année pour équiper différents espaces.

2.2.6. Communication épines

- N°203 : Chasse au cœur de la réserve des Hauts-plateaux du Vercors – Des décisions politiques d'un autre âge.

2.2.7. Perspectives

L'association poursuit son action visant à stopper la chasse de divertissement, en la mettant en relation avec l'effondrement de la biodiversité et le changement climatique.

2.3. Favoriser la biodiversité

2.3.1. Contexte

Les activités humaines et leurs impacts continuent à croître malgré les engagements et stratégies nationales. Le changement d'utilisation des sols avec l'urbanisation et l'exploitation intensive des espaces agricoles et forestiers est l'une des causes principales de l'effondrement. Ainsi, les espaces naturels diminuent et sont de plus en plus morcelés. De même, certaines pollutions augmentent : les ventes des produits phytosanitaires en agriculture ont augmenté de 15% sur la période 2017-2019 par rapport à la période 2009-2011. La mondialisation et la persistance d'un modèle agro-industriel qui fragilise le monde agricole n'aident pas à aller dans le bon sens vers une agroécologie plus vertueuse et locale. En témoigne les récents abandons de normes ou de règles environnementales accordés à l'agro-industrie lors de la dernière crise.

2.3.2. Biodiversité partout

A travers la mobilisation contre certains projets d'infrastructures routières (déviation de Saint-Péray, Suze-la-Rousse, échangeurs autoroutiers Saint-Rambert-d'Albon, Saint Barthélémy de Vals), de plateformes logistiques (Axe 7), centres commerciaux (St Vallier...), PLU abusivement consommateurs d'espaces, centrales photovoltaïques au sol et sur des espaces boisés (Grignan...).

FNDE s'est par exemple mobilisée contre le projet de piste (route) nouvelle et peu justifiée sur la commune d'Echevis, grignotant encore un peu plus les milieux naturels et agricoles en zone sensible. L'association poursuit la lutte contre la destruction d'espaces agricoles ou naturels et la perte de biodiversité ordinaire qui en découle.

2.3.3. Liste des actions sentinelles concernant les atteintes aux milieux

L'association a encore tenu son rôle de conseil en répondant aux nombreuses sollicitations concernant la faune ou la flore, les milieux naturels. L'objectif étant d'accompagner les citoyens et les aider à mener des actions eux-mêmes en faveur de la biodiversité.

2.3.4. Destruction d'espèces protégées

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a engagé une procédure après des perquisitions chez des ouvriers agricoles de Mollans-Sur-Ouvèze. Ont été découverts :

- 14 oiseaux d'espèces protégées (Chardonneret élégant, Tarin des aulnes, Verdier d'Europe, Serin cini et Pinson des arbres) capturés dans la nature (sauf 3 appelants) et détenus dans des cages,
- 9 cadavres d'oiseaux d'espèces protégées (Tarin des aulnes et Moineau domestique) tués au moyen d'une carabine à air comprimé et détenus dans un congélateur.

Trois personnes mises en cause ont été identifiées pour ces faits. Elles seront jugées dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

En tant qu'association de protection de la nature Frapna Drôme Nature Environnement a déposé

plainte et s'est portée partie civile dans le cadre de cette affaire.

Un éleveur drômois avait délibérément tiré sur un vautour moine et un gypaète barbu le 31 décembre 2022 sur le site de la montagne d'Angèle.

Le 6 décembre 2023, le tribunal correctionnel de Valence a condamné l'éleveur drômois à 4 mois d'emprisonnement avec sursis, à la privation de son droit de chasse pour 2 ans et à verser plus de 30 000€ de réparation pour préjudices aux diverses associations qui se sont portées partie civile. Frapna Drôme Nature Environnement en faisait partie et s'est vue attribuer la somme de 500€ pour préjudice moral et 800€ au titre de l'article 475-1 du code des procédures pénales.

Les vautours moines et les gypaètes barbus sont deux espèces dont la survie est loin d'être assurée en France et chaque individu représente une valeur patrimoniale inestimable.

De plus, ces rapaces charognards qui se nourrissent de carcasses sont de véritables auxiliaires de l'activité d'élevage par leur fonction d'équarrisseurs naturels. Dans les Baronnies, une centaine d'éleveurs comptent sur les vautours pour les débarrasser de plus de 90 tonnes de carcasses par an.

2.3.5. Mobilisation contre les coupes rases

La vigilance contre la destruction forestière en lien notamment avec les centrales biomasse géantes est toujours d'actualité

Notre association s'est aussi associé à un recours contre des défrichages abusifs et à contre saison sur Gigors-et-Lozeron.

2.3.6. Le loup

La protection des espèces notamment du loup mobilise l'association. Rappelons que nous sommes pour une cohabitation apaisée entre le loup et les activités pastorales en soutenant les aides ciblées pour la protection des troupeaux, les indemnisations justifiées à ceux qui prennent de réelles mesures de protection et en dernier recours à une régulation sur les lieux de prédatations récurrentes malgré ces mesures.

L'association attaque en justice pour tout acte de braconnage ou pire d'empoisonnement. La compréhension des comportements des loups et notamment dans le contexte du réchauffement climatique qui impacte les populations de proies sauvages doit aussi nous permettre de mieux adapter nos réponses sur la prédatation domestique.

A noter que les associations comme FNE par laquelle nous sommes représentés, ont annoncé leur retrait du Groupe National Loup en raison du nouveau Plan National Loup, trop déséquilibré et à charge...

Enfin, Frapna Drôme Nature Environnement a dénoncé l'action d'une dizaine d'activistes qui ont déposé avec un tractopelle différents déchets polluants devant le local de l'association et se sont livrés à des actions illégales le mercredi 3 mai 2023. Un tel recours à la violence réduit l'espoir de disposer d'un monde viable et enviable. L'association a porté plainte.

2.3.7. Parc des Trinitaires

Le Tribunal administratif de Grenoble a, par jugement du 29 décembre 2023, débouté Frapna Drôme Nature Environnement (Frapna DNE) de son recours de 2020 au motif que la « désaffection » de la partie concernée du Parc des Trinitaires avait été effectuée régulièrement par la Ville de Valence et dûment constatée par trois Constats d'huissiers.

Le Conseil d'administration a jugé que malgré le constat d'huissier que Frapna DNE avait fait exécuter et des photos des « jardins partagés » de Juillet / août 2020, les possibilités de faire appel devant la CAA de Lyon étaient financièrement et juridiquement (notamment l'annulation des actes notariés passés par la Ville pour des parcelles du Parc semblaient très difficile) problématiques et a décidé de ne pas faire appel de ce jugement.

Cette décision a été difficile au regard du considérable investissement mis en œuvre par notre association dans ce parc véritable espace de biodiversité et ressource nature en pleine ville et durant près de trente (30) ans !

2.3.8. Espaces Naturels Sensibles

En 2022, Frapna DNE avait alerté les Services du département sur une gestion inadaptée des ENS (Espaces Naturels Sensibles) face aux nouvelles conditions climatiques ou aux enjeux biodiversité actuels. Une position claire a été élaborée pour que ces espaces deviennent exemplaires en terme de protection des milieux et des espèces (baisse de la pression de chasse, pastoralisme, exploitation forestière, activités de loisir mieux contrôlées et régulées). Les échanges pour faire évoluer les modes de gestion se poursuivent en 2023.

Frapna DNE participe dans la limite des bénévoles disponibles à différents COPIL : ENS, Natura 2000, des espaces dans lesquels la biodiversité devrait avant tout être mise à l'honneur. Un certain nombre de sites n'ont pas de représentant local ; n'hésitez pas à vous manifester si la défense de ces espaces vous motive, en appui avec l'atelier naturaliste.

2.3.9. Animations nature

L'association poursuit enfin son action pédagogique et de sensibilisation à travers un certain nombre d'animations et de sorties menées par des bénévoles :

- Opération « tête en l'air » en mars à l'Épervière,
- Sorties à l'occasion des Fêtes de la Nature (jardin nature à Mauves, chants d'oiseaux à Glun),
- Sortie observation des Rolliers à Mauves...
- Émission radio : végétaliser la ville pour la biodiversité et l'adaptation au réchauffement climatique.

2.3.10. Dossiers épines

- N°203 : ENS et bouleversements climatiques, les propositions de Frapna DNE
- N°204 : - Climat et biodiversité : agir face à l'immobilité. - Prédation du loup sur les troupeaux en Drôme : quelle évolution ?

2.3.11. Perspective

Comme pour le dérèglement climatique, la restauration de la biodiversité est un objectif transversal qui doit structurer tous les projets. La préservation des milieux naturels et des espèces reste une priorité de l'association. Un rapprochement avec le monde agricole alternatif plus marqué avec le monde agricole alternatif reste à développer...

2.4. Mutualiser nos connaissances : mardis naturalistes, inventaires...

2.4.1. 24h naturalistes

Ils n'ont pu être reconduits cette année en raison de la très prenante mobilisation des militants et administrateurs dans la défense de la gouvernance démocratique de l'association...

2.4.2. Ateliers naturalistes

Faute d'un porteur suffisamment et régulièrement disponible, la mise en place d'ateliers réguliers n'a pu être assurée.

2.4.3. Communications épines

- N°203 : « Les plantes et la sécheresse ».

2.4.4. Perspective

La défense de la biodiversité, source de bonheur pour ceux qui savent ouvrir les yeux, indispensable à notre propre survie motive l'engagement des membres de l'association et notre action, contribue à trouver un écho dans la société. Un de nos objectifs reste une mobilisation plus forte encore des naturalistes au sein de l'association afin d'inclure définitivement la biodiversité dans une vision globale des problématiques environnementales.

3. Troisième pilier : pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain

3.1. Comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire

3.1.1. Contexte

L'aménagement du territoire installe le projet de notre société pour les années à venir : nos habitations, nos commerces, nos entreprises, notre production alimentaire, nos déplacements... Ces choix sont cruciaux pour répondre aux urgences écologiques en terme de climat et de biodiversité, pour prévenir et s'adapter. L'artificialisation des sols et la fragmentation des territoires est une des causes majeures de l'effondrement de la biodiversité.

3.1.2. Recours PLU (Plan Local d'Urbanisme) Crest

Une décision de justice rendue trois ans et demi plus tard !

Estimant que ce PLU ne prenait pas suffisamment en compte les urgences climatiques et environnementales, Frapna Drôme Nature Environnement a déposé un recours devant le tribunal administratif de Grenoble en mars 2020. Dans son recours, l'association identifie toutes les non-conformités du nouveau PLU de Crest, notamment plusieurs STECAL qui servent à régulariser des constructions ou installations illégales, une évaluation environnementale incomplète, des continuités écologiques insuffisamment protégées, des incohérences entre les documents... Ces irrégularités sont portées devant le Tribunal Administratif de Grenoble qui rend sa décision seulement fin 2023, soit trois ans et demi plus tard : le recours de l'association est rejeté.

Frapna Drôme Nature Environnement doit continuer à agir sur tous les problèmes actuels de la Drôme.

La mairie de Crest a les moyens financiers sur son budget municipal de faire tous les recours possibles ! Ce n'est pas le cas d'une association qui a pour seule ressource les contributions de ses adhérents (notamment dans cette affaire grâce à un appel aux dons) ; c'est pourquoi Frapna Drôme Nature Environnement n'a pas fait appel. Les adhérents locaux qui ont soutenu l'association dans cette longue procédure sont évidemment déçus de cette fin très injuste : mais l'association continue à poursuivre son action dans toute la Drôme avec la même énergie. Pour faire appel l'association aurait dû dépenser 12000 € et s'engager de nouveau sur 5 années de procédure. Au-delà de cette affaire, les questions d'actualité ne manquent pas dans la Drôme.

3.1.3. L'atelier territoire

L'atelier territoire se réunit une fois par mois au siège de Frapna DNE. Atelier ouvert à tous les adhérents, il réunit à minima six adhérents. Cet atelier prépare les dossiers à l'ordre du jour de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF) et la position que portera le représentant de l'association. Dans cette commission tous les projets de territoires (SRADDET, Schémas de Cohérence Territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales), les projets de déviations routières, les projets de parc photovoltaïque, de permis de construire de nouvelles implantations industrielles, de changements de destination de bâtiments isolés en zones agricole et naturelle, etc. sont obligatoirement présentés ce qui permet à notre association d'avoir une bonne visibilité de tous les projets impactant le territoire de la Drôme.

Cet atelier s'est réuni quatorze fois en 2023 pour préparer les Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et Nature, Paysages et Sites (CDNPS).

Appel aux adhérents

Cet atelier territoire examine des projets sur tout le département. Il serait essentiel que des adhérents puissent selon les projets et leur localisation participer pour apporter leurs connaissances de terrain.

En 2023, il y a eu une formation/échange interne sur la démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et les projets de lois sur l'accélération des énergies renouvelables et du nucléaire.

CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers) :

Les CDPENAF mensuelles ont examiné en 2023 :

- Douze (12) dossiers de révision, de modification ou de mise en compatibilité de plans locaux d'urbanisme (PLU),
- Dix-sept (17) permis de construire pour des « changements de destination » de bâtiments existants en zones agricoles et naturelles,
- La mise en compatibilité des plans d'urbanisme de Saint-Rambert-d'Albon, et Saint Barthélémy de Vals liée aux projets des deux demi-échangeurs de l'autoroute A 7 Nord de Saint-Rambert-d'Albon et Saint Barthélémy de Vals,
- Quatre (4) projets de parcs photovoltaïques au sol sur des terres agricoles et naturelles, ainsi que sur des gravières et étangs, d'une superficie cumulée de plus 80 hectares,
- Une autorisation d'agrandissement d'une carrière avec mise en compatibilité du plan d'urbanisme,

A noter que le bilan de la consommation d'espaces en Drôme pour l'urbanisation aux cours des dix (10) années de 2012 à 2021 a été dressé par la direction départementale des territoires (DDT).

La Commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels, agricoles et forestiers est largement dominée par le lobby de l'agriculture intensive / industrielle (FNSEA, JA, Chambre d'agriculture, Association des Maires) et notre voix comme celle de la Confédération paysanne est difficile à porter aussi fortement que nous le souhaiterions. La canicule de 2022 a fait comprendre à beaucoup de membres que le dérèglement climatique est là et que la ressource en eau a des limites. Dans ce contexte, nos messages portent davantage au sein de la commission.

CDNPS (Commission départementale de la nature des paysages et des sites) :

Cette Commission se réunit 5 à 6 fois par année en formation « Sites », « Paysages », « Carrières » et « Publicité ». Les CDNPS ont examiné en 2023 :

- Trois (3) aménagements en sites classés (Combe Laval, La Jarjatte et Coteaux de Tain-l'Hermitage),
- Deux (2) Arrêtés de Biotope (APPB) sur « Le pas des Ondes / montagne d'Aiguebelle dans les Baronnies et « le Pas de Lestang » à Saou,
- Huit (8) permis de construire et les travaux effectués par La Cave de Tain sur la Villa Caroube (Villa qui abrite des réceptions, cocktails, dégustations et expositions de cette Cave). Cette Villa Caroube située dans le site classé des Coteaux de l'Hermitage, a fait l'objet de constats après travaux. De nombreuses infractions ont été relevées par les services de l'État sans que suites puissent y être données ...

3.1.4. CDAC, commission départementale de l'aménagement commercial

L'association siège à la CDAC de la Drôme. Nos représentantes se positionnent pour éviter l'implantation de nouveaux supermarchés en périphérie et stopper la destruction des commerces de proximité, l'artificialisation des sols, perte de terres agricoles et naturelles.

4 Séances en 2023.

Exemples de dossiers présentés :

- Demande d'extension d'un centre commercial à St-Vallier. Ce dossier non compatible avec les orientations et objectifs du SCoT Rives du Rhône avec une étude d'impact non fiable et contraire aux actions de revitalisation des centres villes de St- Vallier et des communes voisines recevra un avis favorable de la commission après l'intervention du président de la Communauté de communes qui défend ce projet. Après mobilisation et un recours en appel devant de la commission nationale l'autorisation sera refusée...
- Demande de création de 4 magasins supplémentaires dans la zone commerciale de Aouste-sur-Sye (sortie de Crest) n'obtient pas la majorité absolue nécessaire.

3.1.5. Communication épines

- *Epines* : à faire en 2024.

3.1.6. Perspectives

Les projets qui nous sont soumis ne prennent pas en compte les urgences, ils se situent dans les hypothèses du siècle précédent. L'aménagement des grandes surfaces et des zones commerciales en périphérie conditionne l'aménagement du territoire : artificialisation des zones agricoles et naturelles périurbaines, multiplication des routes, incitation au déplacement automobile, désaffectation des centres bourgs. Le territoire n'est pas résilient, il faut que ce diagnostic soit partagé pour engager les changements indispensables à l'adaptation de notre organisation. Nous voulons continuer à porter ce message et élaborer des stratégies pour être enfin entendus.

3.2. Disposer d'une eau de bonne qualité

3.2.1. Contexte

L'Europe et la France ont l'objectif de revenir à un bon état écologique des masses d'eau : il faut retrouver un équilibre entre prélèvement et recharge, un bon état chimique et des écosystèmes préservés.

Le dispositif réglementaire (loi sur l'eau, SDAGE*...) semble très élaboré mais assez complexe ; bien souvent, l'application pratique est décevante et les résultats peu visibles ; son efficacité est bloquée par la pression de différents lobbys qui s'emparent de la ressource pour un profit immédiat, sans considération pour le bien commun. Le discours populiste montant dénonce la lourdeur de la réglementation, nie l'urgence écologique, veut donner la priorité à un développement économique immédiat. La prise de conscience des effets du dérèglement climatique est beaucoup trop lente, et nombre de décisions continuent à être prises sans vision à long terme.

Ce n'est pas le moment de faire la politique de la chaise vide ! En développant leur compétence, les citoyens doivent renforcer leur participation dans les débats pour préserver un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée (objectif principal de Frapna Drôme Nature Environnement).

Frapna Drôme Nature Environnement travaille sur l'ensemble de ces dossiers dans le cadre d'un atelier eau qui se réunit régulièrement.

* *SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*

3.2.2. Participation CLE Bas-Dauphiné Plaine de Valence

Frapna Drôme Nature Environnement participe à la Commission Locale de l'Eau (CLE, 2 séances dans l'année) et au bureau (5 réunions). En 2023, les résultats des études menées sur la modélisation de la nappe ont permis de redéfinir les volumes prélevables, valeurs qui impliqueront une réduction des prélèvements en eaux souterraine de 15 % par rapport à l'année de référence 2018 et un report des prélèvements en eaux superficielles vers les eaux souterraines. Cette étape importante doit se traduire en 2024 par une redéfinition des plans de répartition des AUP (autorisation de prélèvements).

3.2.3. Participation CLE Sage Drôme

Notre association a participé à la CLE et au bureau de la CLE. Les débats portent sur les avis à produire par la CLE, sur le projet Ecodrôme sur les économies à l'échelle du bassin versant et sur un projet de gestion intégrée de la ressource en eau pour faire face aux évolutions climatiques.

3.2.4. Participation autres SAGE

Pour le SAGE Bièvre-Liers-Valloire, Frapna Drôme Nature Environnement n'a pas pu participer aux réunions de la CLE. Toutefois, nous pouvons compter sur la participation de FNE 38.

Pour le SAGE du bassin du Lez approuvé par la CLE le 1 décembre 2022, notre association a participé à la CLE et au bureau de la CLE.

3.2.5. Participation Conférence Départementale de l'Eau

Des arrêté-cadre signés au printemps 2023 ont redéfini *le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse*. Des comités « ressource en eau » sont réunis en tant que de besoin : une commission départementale (Plaine de Valence, Royans Vercors, Drôme, Roubion et Jabron, Berre, Méouge) et trois commissions interdépartementales (Bièvre, Valloire : 26 et 38 ; Galaure et Drôme des

collines : 26 et 38), Lez Aygues et Ouvèze provençale : 26 et 84). Ces commissions réunissant élus, services de l'Etat, usagers (professions agricoles, Frapna DNE, fédération de pêche...) prennent connaissance de la situation des nappes et des cours d'eau et, selon des grilles de référence, proposent les mesures de restriction nécessaires adaptées à chaque type de situation (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise).

Premiers arrêtés en mars pour mise en alerte des nappes de la Drôme des collines. Sur la quasi-totalité des bassins, on passe en alerte renforcée en juillet, maintenue en août. Restrictions levées en automne à la suite de pluies importantes, sauf sur les nappes de la Drôme des collines. Au 18 décembre, il n'y a plus aucune restriction.

Moins sévère et moins longue que la saison 2022, et malgré les procédures renforcées des comités sécheresse, cette saison 2023 confirme cependant la contradiction entre les ressources disponibles et les autorisations délivrées, contradiction constamment dénoncée par Frapna DNE.

L'association a participé à tous les comités sécheresse, tenus en présentiel ou en visioconférence.

3.2.6. Participation aux démarches captages prioritaires

Le comité départemental des captages prioritaires s'est tenu le 9 juin 2023. Les informations apportées sont décevantes. On regrette, comme en 2022, la présence de pesticides toujours prégnante sur la ressource.

Les programmes d'action sur les captages prioritaires sont en cours. Aucun n'est encore terminé. Aucun bilan n'est encore établi sur l'évolution des pratiques agricoles, et aucun bilan significatif de baisse des taux (nitrates, pesticides) n'est constaté. Pour les pesticides, l'apparition de nouveaux composés (métabolites) donne l'impression d'une course sans fin.

3.2.7. Sujets abordés par l'atelier eau

L'atelier EAU s'est réuni le 11 octobre 2023, où ont été discutés :

- Le bilan 2022 de la sécheresse
- Les pesticides (actualités locales et nationales)
- Projet « Hauts de Provence Rhodanienne ».

3.2.8. Le projet des Hauts de Provence Rhodanienne

Frapna Drôme Nature Environnement a participé à deux réunions du comité de pilotage. L'étude du projet se poursuit sous l'égide du SID (syndicat d'irrigation drômois) et du Canal de Carpentras, pressentis pour la future maîtrise d'ouvrage. Des incertitudes subsistent sur le zonage des secteurs à équiper, le niveau d'adhésion de la filière viticole, la réévaluation du coût prévisionnel, l'engagement des financeurs.

Notre position reste très critique sur ce projet « colossal, conçu aujourd'hui selon les pratiques d'hier », qui s'intéresse seulement au développement de l'irrigation, selon des modèles agricoles périmés.

3.2.9. Dossiers dans les épines

- N° 203 : une sécheresse exceptionnelle et maintenant
- N°204 : Rhône : une eau plus chaude, plus rare, toujours plus sollicitée. Sur le front des pesticides.

3.2.10. Perspective

Les sécheresses répétées nous montrent que l'eau est une hypothèse centrale de l'urgence écologique. Il faut continuer à plaider pour ces mots inscrits depuis longtemps dans l'objectif de notre association : sobriété et solidarité.

3.3. Garder un environnement sain

3.3.1. CODERST conseil départemental des risques sanitaires et technologiques

C'est une instance de concertation et de conseil pour éclairer la décision du Préfet.

Cependant, la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique dite loi ASAP a supprimé l'examen de nombreux dossiers par cette instance.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), restent de la compétence du CODERST.

La présentation des Autorisations Environnementales Uniques (AEU) n'est plus obligatoire.

Le Conseil est composé de 25 membres dont le président, le quorum est de 13 membres.

Au cours de l'année 2023, le Conseil s'est réuni 5 fois.

21 dossiers examinés dont 3 dossiers pour information sans vote.

A réception de l'ordre du jour et des documents envoyés par la préfecture, l'atelier santé environnement s'est réuni pour examiner les dossiers et préparer en groupe, l'avis porté par le représentant de l'association.

Sur les 21 dossiers examinés. Certains sont des procédures administratives de mises à jour réglementaires d'autres concernent l'eau ou des créations d'entreprises qui ont un impact sur l'environnement et les populations : industrie, plateforme logistique, élevage, nucléaire (valeurs des rejets autorisés dans l'environnement, prescriptions relatives aux prélèvements et à la consommation d'eau, ...).

Nos interventions permettent d'alimenter les échanges, de mettre à jour les incohérences, de mettre en perspectives différents dossiers (ex : la mauvaise qualité de l'air et la multiplication des transports par camions...), de dénoncer la poursuite d'un modèle économique qui ne prend pas en compte le dérèglement climatique et la perte de biodiversité. Nous parvenons à convaincre quelques membres de la commission qui pourront voter contre les dossiers ou s'abstenir sans pour autant obtenir la majorité nécessaire pour faire reculer les projets.

3.3.2. Qualité de l'air

Frapna Drôme Nature Environnement participe aux réunions d'Atmo Aura. Un adhérent est désormais rentré au conseil d'administration de cette organisation. Le polluant Ozone a tendance à augmenter, en impactant, outre la santé humaine (pathologies, surmortalité), aussi les arbres et les rendements agricoles.

La météo n'est pas, contrairement à ce que laissent entendre les médias, la responsable de ce gaz irritant. Les Oxydes d'Azote des véhicules diesels, les Composés Organiques Volatils d'origine Industrielle... mais aussi les COV produits par certains arbres, restent les précurseurs nécessaires à cette formation d'ozone à basse altitude. Contre ces gaz précurseurs, la circulation des véhicules légers ou lourds ne semble pas hélas appelée à décroître.

Notre association dénonce depuis longtemps la faiblesse des politiques publiques pour proposer aux particuliers de vraies alternatives (relire les actions contre les infrastructures routières ci-dessus).

Un article présentera ces données dans les *épines* en 2024.

3.3.3. Dossiers suivis au cours de l'année par l'atelier dossiers suivis

Dossiers suivis : l'objectif de cet atelier est de mutualiser les compétences et les connaissances pour ensemble réagir à des problèmes rapportés par le public, les adhérents et les associations adhérentes sur des alertes environnementales. L'atelier peut venir en soutien à des citoyens mobilisés et organisés localement. Avec l'apport des autres ateliers thématiques les sujets sont étudiés dans leur globalité. Les alertes sont ainsi abordées localement et mises en perspective à l'échelle du territoire. 41 communes de la Drôme ont été concernées cette année.

Cet atelier permet donc d'une part de prendre connaissance des problèmes locaux, balayer des sujets divers, concrets, concernant notre environnement. C'est une façon d'acquérir des compétences. S'informer et se former, agir ensemble !

L'atelier se réunit chaque lundi après-midi au siège de l'association pour répondre aux sollicitations qui arrivent par téléphone, par mail, ou lors de rencontres au local, soit environ quarante réunions dans l'année.

Une cinquantaine de dossiers ont été suivis. Quelques-uns ont été réglés d'autres sont toujours en cours de traitement.

Durant l'année 2023, l'atelier a répondu à de multiples questions sur des sujets divers : impacts environnementaux, aménagement du territoire, questions ou conseils naturalistes. Quelques exemples :

décharge sauvage à Montvendre, problème avec des chasseurs à Crupie, création de chemin sans autorisation en zone Natura 2000 à Châteauneuf- Sur-Isère, nuisance karting à La Roche-de-Glun, projet de coupe d'un chêne centenaire à Donzère, pollution de l'eau sur le Bas Roubion...

3.3.4. Perspective

Les dossiers suivis représentent une entrée concrète pour mobiliser les citoyens pour la protection de l'environnement, sur leur territoire puis sur le département.

4. Quatrième pilier : pour agir ensemble

4.1 Communiquer et s'informer : les épines, les mails, le site internet, les communiqués...

4.1.1. Épines

Les *épines* sont construites principalement avec les retours des différents ateliers. Les thèmes sélectionnés dans les sommaires sont validés par le conseil d'administration pour chaque numéro.

En 2023 un numéro est paru. En novembre et décembre l'atelier *épines* a préparé le numéro suivant.

Nous remercions Pierre Ballouhey et Claudine Banissi, nos fidèles illustrateurs pour leurs dessins.

Les *épines* sont financées en partie grâce au partenariat de quelques annonceurs fidèles. La diffusion se fait maintenant uniquement par abonnement. Nos différents points de vente ont été avertis par l'équipe de bénévoles. C'est une page qui se tourne. Pour permettre néanmoins une plus grande diffusion, un abonnement pour 2 exemplaires et un autre pour 5 exemplaires seront proposés. Désormais, un exemplaire sera envoyé gratuitement aux médiathèques et à certaines organisations qui partagent nos objectifs. A chaque numéro, une équipe de bénévoles assure la mise sous enveloppe.

Cette organisation a permis ainsi un allègement du travail de saisie et de facturation !

Un certain nombre d'exemplaires sont prévus pour une vente sur stand ou pour être diffusés gratuitement pour faire connaître les dossiers traités et l'association.

Depuis 2020, avec la crise sanitaire les *épines* invendues n'ont pas été diffusées générant des stocks importants d'anciens numéros ...

4.1.2. Site Internet : nombre de consultations, de mises à jour.

<https://frapnadrôme.org> : Le site Internet, organisé autour des 4 piliers de l'association, a été régulièrement mis à jour pour rendre compte des actualités de l'association et de l'agenda des associations adhérentes. Il est possible, via un lien renvoyant sur le site HelloAsso, de procéder à une adhésion, un abonnement ou un don en ligne.

Pour les statistiques de fréquentation du site, sur les 6 premiers mois de 2023 (les statistiques n'ont pas été suivies sur la deuxième partie de l'année) :

- On comptait en moyenne un peu plus de 500 sessions par mois
- De façon stable par rapport à l'année précédente, 11 % des visiteurs étaient récurrents
- La part de consultation sur téléphones mobiles a grimpé à plus de 40 %
- La page la plus consultée reste la page de contact/ coordonnées. Les contenus arrivant en tête sont ensuite, par ordre décroissant d'importance : le calendrier, la présentation de l'association, comment sortir ses terrains de la chasse, la présentation des *épines drômoises*, comment participer, adhérer/ faire un don. Particularité de cette année 2023, le communiqué « Les agriculteurs et les forestiers en rêvaient, les loups l'ont fait » a reçu une grande part d'audience en mai.

Depuis juillet 2023, nous avons décidé d'arrêter de pister les internautes : la collecte des données se banalise sur tous les sites (et dans beaucoup d'organisations) et reste insuffisamment encadrée.

4.1.3. Courriels

Ce sont plusieurs centaines de courriels qui doivent être traités par différentes personnes au sein de l'association. Avec l'informatique, ceci pourrait sembler facile mais le volume traité est énorme et il est parfois difficile de rester méthodique... Des protocoles de traitement des mails ont été adoptés qui facilitent le travail des militants. Mais l'équipe pourrait encore se renforcer...

4.1.4. Équipe administrative et matériel informatique

Six personnes ont contribué à l'organisation administrative de l'association en travaillant au local une ou deux fois par semaine très régulièrement : réception du courrier, saisie des adhésions, abonnements et dons, réponses aux mails et aux appels téléphoniques, vente des *épines* (adressage, mise sous enveloppes, distribution)

Cette année l'amélioration de la gestion de l'association amorcée en 2022 a été poursuivie.

En 2023, utilisation d'un nouvel outil informatique : PAHEKO.

C'est un logiciel libre de gestion d'association. Il est conçu de manière « légère » afin d'utiliser un minimum de ressources informatiques. Il peut évoluer au gré des demandes des utilisateurs.

Le logiciel est utilisé par les bénévoles mais il est aussi accessible par les adhérents pour consulter ou modifier leurs données personnelles.

Un nouvel ordinateur portable et un écran ont permis d'améliorer les conditions de travail. Un NAS a été acheté et sera mis en place en 2024 pour remplacer le serveur.

4.1.5. Permanences et accueil téléphonique

Une permanence a été assurée au local et au téléphone chaque lundi et mercredi de 14 à 17h. Un répondeur permet d'enregistrer les messages de nos correspondants sur les autres jours.

4.1.6. Communiqués de presse

L'association a généré des communiqués de presse tout au long de l'année. Certains ont été publiés ou repris par les médias, ils ont été parfois déclencheurs d'interviews. L'association a répondu aux sollicitations du Dauphiné libéré, de Drôme Hebdo, de la Tribune de Montélimar, du Crestois, de Radio Méga, de RCF, de Radio Saint-Ferréol et de Reporterre.

4.1.7. Perspective

L'association développe une communication vers le public, avec sa revue, les autres médias ou sa participation à différents événements. Mais ces supports ne sont efficaces qu'avec l'appui d'un réseau d'adhérents influents qui instillent la société. En 2023 comme précédemment, la communication de l'association en direction de ses adhérents se veut complète et prioritaire. Elle redonne aux adhérents la responsabilité de s'investir ou non dans les actions et dossiers présentés. L'objectif est de permettre à tous les adhérents de dire « nous » en décrivant l'avancement de l'association dans ses réussites et ses difficultés.

4.2. Participer à la vie de l'association : CA, AG, groupes locaux, manifestations, fête des adhérents, sorties nature...

4.2.1. Contexte

Extrait du règlement intérieur, paragraphe « organisation des réunions » :

En préambule de toutes les réunions au sein de l'association, les objectifs, l'organisation et le cadre de sécurité doivent être soumis à l'acceptation des participants. Le cadre de sécurité doit au moins comporter les principes suivants :

- *Respect du temps* ;
- *Bienveillance* ;
- *Confidentialité* ;
- *Souveraineté* ;
- *Respect* ;
- *Réciprocité*

- *Chacun est garant du cadre de sécurité ;*
- *Ce cadre est opposable et évolutif.*

4.2.2. AG 2023

L'année 2023 a été riche en AG !

La première, celle du 31 mars 2023 a dû être annulée à la demande de quelques adhérents. Le conseil d'administration avait organisé les votes de cette AG annuelle par correspondance alors que ce mode de délibération n'était pas conforme aux statuts et seulement autorisé pendant la pandémie.

Après cette annulation, le conseil d'administration a actualisé les statuts avec l'accompagnement d'un cabinet d'avocates spécialisées. Pour ouvrir ce travail à tous les adhérents, le conseil d'administration a invité en mai tous les membres actifs à participer à une réunion d'échange sur le projet.

La deuxième a donc été une Assemblée générale extraordinaire, au mois de juin à Bourg-lès-Valence, qui a validé les statuts modifiés.

L'Assemblée générale ordinaire a pu enfin avoir lieu en novembre à Saint-Nazaire-en-Royans (troisième convocation dans l'année) et délibérer cette fois par consultation écrite (voie électronique ou vote par correspondance).

L'organisation et l'animation, tout le travail et la mobilisation nécessaires à ces trois AG ont permis de renforcer l'association dans l'adversité. Merci à tous les nombreux adhérents qui ont été actifs et présents durant ces épisodes : grâce à eux, l'énergie de l'association pourra se recentrer en 2024 sur l'action.

4.2.3. Conseil d'administration et bureau

Onze réunions du conseil d'administration ont fait vivre l'association. Les administrateurs participent aux réunions qui ont lieu le premier lundi de chaque mois, à l'exception du mois d'août. Des sièges restent à pourvoir, cette instance qui dirige le mouvement entre deux AG doit être plus forte.

Bureau :

Le bureau collégial est composé de 4 personnes. 45 réunions ont eu lieu le lundi matin (par téléphone pour une partie des participants), pour la gestion quotidienne de l'association et pour la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

4.2.4. Ateliers

Plusieurs ateliers fonctionnent pour alimenter les actions de l'association sur différentes thématiques. Inscrivez-vous pour participer !

Atelier *naturaliste* ; Atelier *risques industriels (CODERST)* ; Atelier *territoire (CDPENAF et CDNPS)* ; Atelier *épines* ; Atelier *énergie* ; Atelier *carrière* ; Atelier *déchets* ; Atelier *eau* ; Atelier *aménagement commercial (CDAC)* ; Atelier *chasse et faune sauvage (CDCFS et comité loup)* ; Atelier *sortir du nucléaire* ; Atelier *administration et gestion du local* ; Atelier *dossiers suivis* ; Atelier *grand ménage du local (A améliorer !)*

D'autres ateliers peuvent apparaître en fonction des besoins et de l'énergie disponible... En 2023, un atelier « décalage ou pas de côté » a permis de réunir quelques adhérents et de produire des articles dans les épines pour changer notre façon de penser.

4.2.5. Associations adhérentes

Frapna Drôme Nature Environnement est aussi une fédération : 10 associations étaient adhérentes en 2023. Sur 6 sièges réservées aux association dans le conseil d'administration, trois d'entre elles sont présentes : Vercors Nature (<http://www.vercorsnature.com/>), l'APEG (association de protection de l'environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes <https://apeg.fr/>), Biodiversité au fil de l'eau (<https://www.canauxdevalence26.com/>). Trois sièges pour les associations restent vacants. Frapna DNE travaille avec ces associations sur leur territoire ou dans leurs domaines de compétence chaque fois que l'occasion se présente. Une action juridique est en cours avec l'APEG (Grignan).

Certaines des associations adhérentes souhaitent contribuer et soutenir le travail de Frapna DNE mais n'ont pas suffisamment d'énergie disponible pour faire vivre des actions en commun.

4.2.6. Participation aux associations nationales

Frapna Drôme Nature Environnement est adhérente du réseau Sortir du nucléaire avec lequel nous portons des actions juridiques et organisons différentes manifestations.

Frapna DNE est aussi adhérente à la CRIIRAD depuis 2023 et bénéficie de sa compétence.

Pour FNE AuRA, Frapna DNE a demandé son adhésion.

Avec FNE AURA et FNE, nous partageons les mêmes objectifs, pas forcément les mêmes moyens (partenariat avec des entreprises privées, modèle économique).

Mais la "pierre d'achoppement" est surtout le montant de la cotisation que FNE AURA demande (10% des cotisations des adhérents alors qu'elles sont nos seules ressources) et une conception différente de "l'indépendance" associative indispensable pour préserver la richesse et la diversité des associations fédérées. Sur ces sujets, nous n'avons pas encore pu trouver un accord qui prenne en compte notre fonctionnement.

Cette situation ne nous a pas empêché de partager et travailler ensemble sur des dossiers : Echevis (projet de piste sur le département de la Drôme et de l'Isère), recours contre une centrale photovoltaïque à Grignan, participation de l'atelier « dossiers suivis » au réseau national « sentinelles de la nature », participation aux réunions d'Atmo Aura pour FNE AuRA...

4.2.7. Participation à différentes animations

Les adhérents de l'agglomération valentinoise ont été invités à participer à la projection du documentaire sur la mobilisation citoyenne contre un projet de carrière à Saint-Nazaire « Des cailloux dans la chaussure » projeté en partenariat avec notre association au cinéma Le Navire lundi 16 octobre.

Deux administrateurs ont répondu à l'invitation d'étudiants pour présenter l'association et son action à la Comédie de Valence.

4.2.8. Participation à la foire de Nyons écobiologique

Notre association a pu tenir un stand à la foire de Nyons au mois de mai 2023. Le thème de l'édition 2023 : *Maintenant, changeons !* Une belle occasion de faire connaître les *épines*, leur contenu et Frapna Drôme Nature Environnement. Merci à tous les adhérents mobilisés pour cette animation !

4.2.9. Equipement du local

Le siège de l'association contribue à la rencontre des adhérents et à la cohésion du projet de l'association. Le téléphone de conférence permet de prendre des participants à distance.

Le local a été amélioré en 2023 avec la révision de l'électricité, la mise en place d'éclairages à LED moins consommateurs d'énergie et l'installation d'un nouveau sol dans la salle principale de réunion (amélioration acoustique).

4.2.10. Perspective

1. Réduction, simplification des actions pour alléger la masse de travail.
2. Accueil et formation de nouveaux bénévoles.
3. Répartition des tâches entre les administrateurs.

Nous continuons à agir sur ces trois paramètres.

4.3. Participer aux commissions consultatives

4.3.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement est agréée comme association de protection de l'environnement par la préfecture. Elle dispose d'une reconnaissance réglementaire et morale qui l'amène à participer à de nombreuses commissions consultatives, départementales et locales. Tous les représentants de l'association sont exclusivement des bénévoles (comme ceux qui portent chaque année les démarches administratives pour permettre l'agrément de l'association, renouvelé en 2023 pour 5 années.)

4.3.2. Commissions consultatives

La structuration du mouvement permet ainsi d'alimenter de nombreuses commissions consultatives sur tout le département. Tous les représentants de l'association sont exclusivement des bénévoles.

Frapna Drôme Nature Environnement a été invitée à participer aux commissions suivantes en 2023 :

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;
- Commission Départemental de l'Aménagement Commercial (CDAC) ;
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
- Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers(CDPENAF) ;
- Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) ;
- Commissions locales de l'eau des 3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui concernent le département ;
- Conférence Départementale de l'Eau ;
- Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) ;
- Commissions Locales d'Information (CLIGEET et CLI AREVA NP) ;
- Commissions de Suivi des Sites (3 CSS) ;
- Comités de suivis des sites Natura 2000 (32 sites pour la Drôme) ;
- Comité consultatif Réserve Naturelle (2) ;
- Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- Comité de suivi des centres d'enfouissement techniques de Roussas, de Donzère et de Chatuzange-le-Goubet...
- Comité de gestion de la forêt de Saoû et de l'ENS d'Ambel.

Nous recherchons périodiquement des bénévoles volontaires pour siéger dans les commissions. Aussi, si vous souhaitez vous impliquer, n'hésitez pas à nous contacter !